

## PARLONS MÉDIATION

La médiation est un processus collaboratif orienté vers la recherche d'un intérêt commun

La médiation est la recherche d'une solution amiable ou partagée qui peut se faire dans un cadre judiciaire ou dans un cadre conventionnel.

La médiation est un mode amiable de résolution des conflits.

Le processus de médiation implique la

participation active des parties dans un cadre sécurisé et confidentiel.
L'objectif est de parvenir, le plus souvent avec l'aide des avocats de chacune des parties, à un accord équilibré, durable, qui a

la valeur d'un jugement.

La médiation repose sur des techniques de communication mises en œuvre par le médiateur, tiers neutre, indépendant et impartial, benéficiant d'une solide formation professionnelle.

Le médiateur n'a pas de pouvoir décisionnel, il n'est ni juge, ni arbitre.

Grâce à des techniques de communication, il aide les parties à exprimer leurs attentes, leurs besoins, et leurs objectifs pour que dans leurs intérêts respectifs, elles concluent un accord équilibré et pérenne.

www.cnpm-mediation.org



## LA MÉDIATION UNE SOLUTION À **PORTÉE DE MAINS®**

23, rue de Terrenoire 42100 - Saint Etienne

Tél.: 04 77 49 45 89 (ce numéro répond aux demandes nationales)

cnpm@orange.fr www.cnpm-mediation.org www.cnpm-mediation-consommation.eu

R Mention protégée

- Querelles d'associes,
- Litiges commerciaux,
- Différends entre voisins,
- Divergences entre membres d'une entreprise,
- Différence familiaux,
- Conflits exployeur / salarié,

constructions, etc. ...

- Litiges immobiliers,
  - Différences entre copropriétaires

## Et si vous pensiez à la médiation!



Ne pas jeter sur la voie publiqu

## Une solution à portée de mains

La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM) est l'une des plus anciennes et des plus importantes association de France.
Elle a été créée en 1997 et elle compte autourd'hui prés de 2000.

Elle a été créée en 1997 et elle compte aujourd'hui prés de 200 membres répartis sur tout le territoire national.

Elle est présidée par Monsieur le Bâtonnier Gilles Robert LOPEZ, avocat, impliqué dans les processus de résolution des conflits tant en matière judiciaire qu'en matière conventionnelle.

La CNPM comporte des membres référents, anciens Hauts Magistrats, Professeurs d'Université, Avocats, Sociologues, Psychothérapeutes, etc...

Elle a noué de très nombreux contacts avec des corps constitués, ordre des avocats, organismes et syndicats professionnels, etc...

Elle a participé à la création du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME) avec lequel elle organise régulièrement d'importantes manifestations nationales et internationales pour la promotion de la médiation.

La CNPM est avant tout un centre de médiation orienté sur la pratique,

A ce titre, elle offre à ses médiateurs, professionnels indépendants, des outils leur permettant de se prévaloir de leur professionnalisme (charte de la médiation, convention de confidentialité, protocole de médiation, etc...).

Elle a mis un accent particulier sur l'éthique et la déontologie du médiateur. Elle est à l'origine de la création du code déontologie, code que la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM) à laquelle elle appartient, a validé comme norme de référence.

La CNPM s'attache à la compétence et au professionnalisme de ses médiateurs.

Avec l'assistance de UNITE DE FORMATION, organisme de formation agréé, référencé auprès de la FFCM, bénéficiant du régime DATADOCK, elle a mis en place de très nombreuses formations dont le sérieux et la qualité sont notoirement reconnues.

A ce titre, elle a pu signer avec de très nombreuses Universités françaises et étrangères, des partenariats permettant notamment aux médiateurs CNPM de poursuivre leur formation dans un cadre universitaire.

Les formations qu'elle organise sont assurées par les meilleurs professionnels reconnus dans le monde de la médiation.

Les différents programmes de formation sont régulièrement mis en ligne sur le site :

www.cnpm-mediation.org

